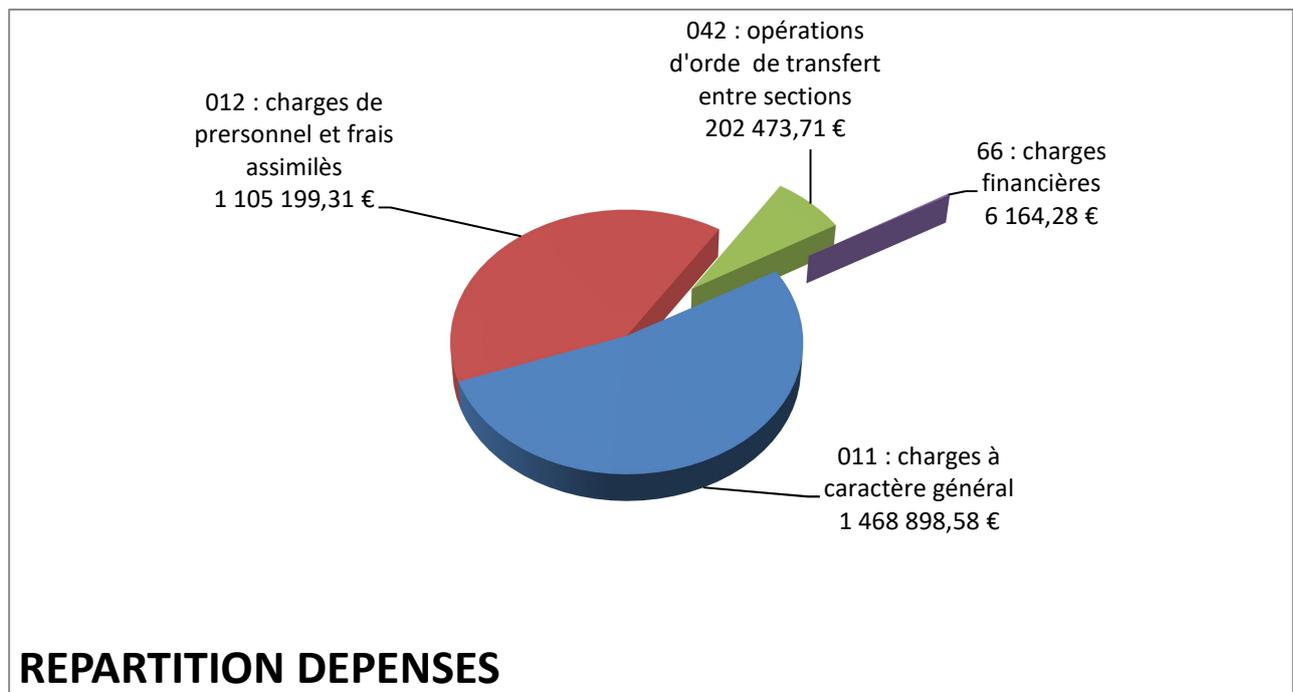


SYNTHESE EXPLICATIVE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BE

SECTION FONCTIONNEMENT :

LES DEPENSES :



Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 97.05 % des prévisions.

Au 011 « charges de gestion courante », les principales économies ont porté sur :

- le carburant : Les prévisions ont été estimées en tenant compte de la forte augmentation du carburant qui était en cours en début 2018. L'acquisition d'une balayeuse neuve devrait contribuer à ces économies de carburants.
- Les vêtements : La dotation prévue n'a pas été réalisée en 2018 du fait de plusieurs agents en arrêt maladie, et des remplaçants habituels déjà dotés. La dotation a été réalisée avec une partie des stocks.
- Le contrat de prestations de services » (traitement des déchets collectés) : la prévision budgétaire a été réalisée en tenant compte d'une augmentation de la TGAP qui n'a pas eu lieu.
- L'entretien du matériel roulant » La prévision a été basée sur la réalisation de 2017. Les dépenses ont été inférieures en 2018 du fait de l'acquisition d'une balayeuse neuve, et d'un nouveau camion BOM.
- les primes d'assurance » : Le marché pour les assurances, passé en 2016 pour 2017-2020 a permis à la collectivité de réaliser une substantielle économie sur les primes, notamment en ce qui concerne la flotte automobile .

Les dépassements de crédits portent sur :

- frais d'eau et d'assainissement » : les factures mal identifiées étaient réglées sur le budget général.
- fourniture de petits équipement » les travaux pour le quai de boues non terminés en 2017, expliquent en partie le dépassement.
- les locations mobilières : la location de la grue dont le paiement interviendra en 2019 apparaît en charges rattachées sur le budget 2018 et sera déduite en 2019.
- les versements à des organismes de formation : Les exigences de l'Etat en matière de formation des agents en brigade d'insertion et les formations obligatoire pour les emplois

Le 012 « charges de personnel », est réalisé à 98.78 %.

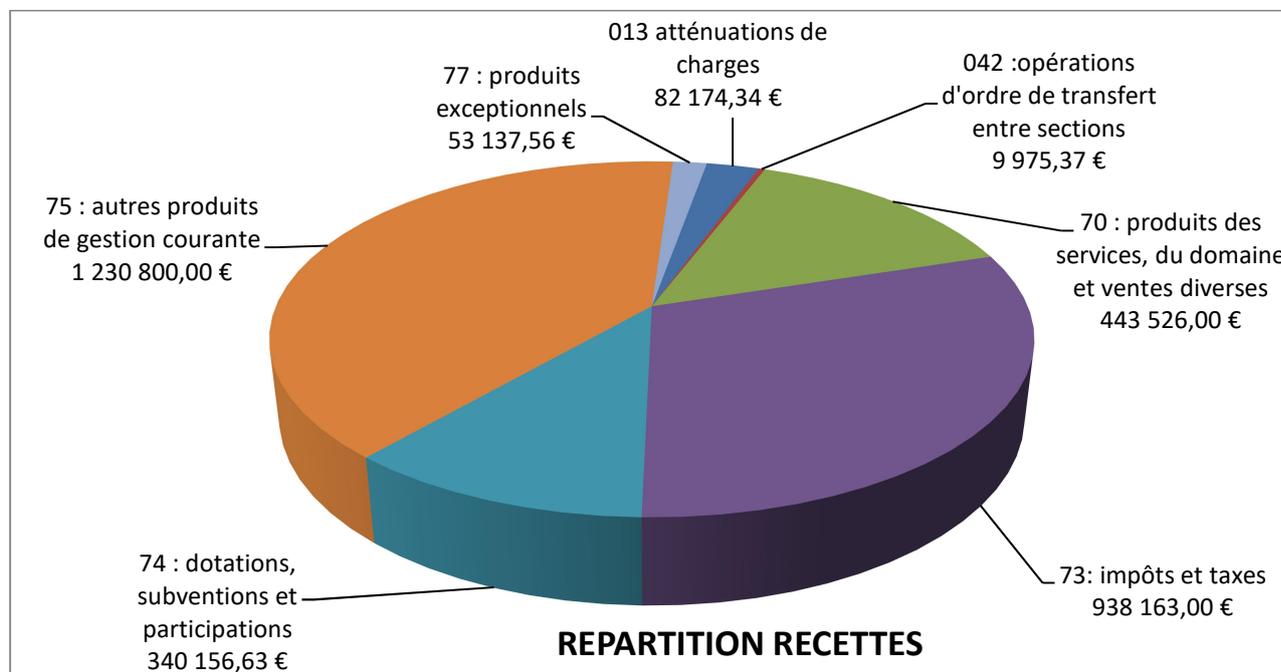
Une décision modificative a été prise en fin d'année pour pallier des prévisions qui se sont révélées insuffisantes.

Le chapitre 66 «charges financières », est réalisé à 94.84 %.

A noter que l'emprunt ex ACTION pour le financement de la collecte contracté en 2004 à hauteur de 1.000.000 € est arrivé à terme au 01 mars 2019.

Le total des dépenses s'élève donc à 2.807.972,74 € pour une prévision de 2.870.000 €

LES RECETTES :



Au chapitre 013 « atténuation de charges », la CCSA a encaissé des recettes supplémentaires par rapport aux prévisions principalement le fait de remboursements d'indemnités journalières relatives à 2017.

Au chapitre 70 « produits des services »

Pour la redevance spéciale » : une réalisation conforme à la prévision.

Pour les autres prestations de services, ce compte concerne l'achat d'unités déchetterie pour les professionnels et de cartes pour les particuliers. Les recettes sont légèrement supérieures à 2017. La vente concerne presque uniquement des unités pour les professionnels.

Au chapitre 73 « impôts et taxes » La réalisation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont le taux est voté au budget primitif, est conforme à la prévision.

Au chapitre 74 « dotations et subventions »,

La prévision des versements de CITEO a été inscrite en se basant sur les versements de l'année 2017 hors liquidatif de 2015. Un double titrage a eu lieu pour le liquidatif de 201.

Hors liquidatif de 2017, les versements de CITEO représentent 220.800 € (en augmentation de 12.000 € par rapport à 2017).

Les recettes versées par Eco emballage en 2016 ont été trop importantes. Le liquidatif 2016 s'est donc avéré négatif pour la CCSA qui n'a rien encaissé à ce titre.

Au chapitre 75 « autres produits de gestion courante » Principalement le versement au profit du budget annexe à hauteur de la prévision soit 1.230.000 €.

Au chapitre 77 « produits exceptionnels » La réalisation concerne des versements du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, qui n'avaient pas été anticipées.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3.097.934,90 €

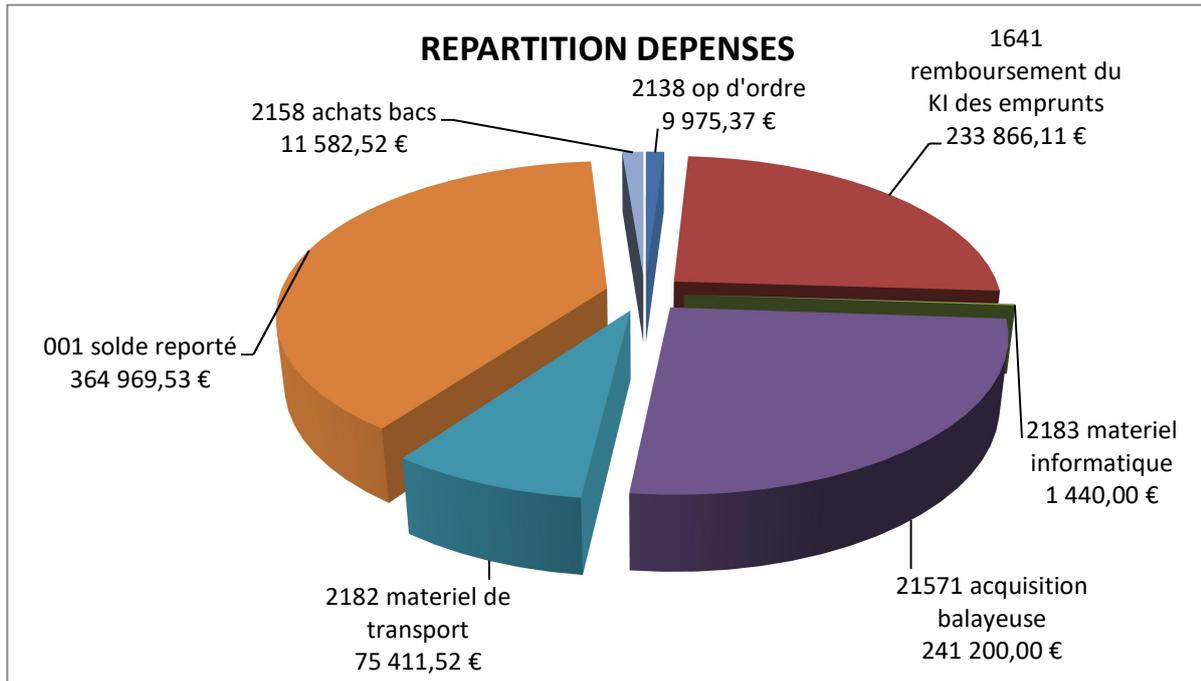
SECTION INVESTISSEMENT :

LES DEPENSES :

Les dépenses réalisées représentent un peu plus de 77 % des crédits ouverts soit 938.445,05 € sur 1.210.314 € de prévisions budgétaires.

La différence tient principalement au fait que le nouveau camion de collecte ne sera livré et payé que fin 2019, et à la non réalisation du quai de transfert du verre

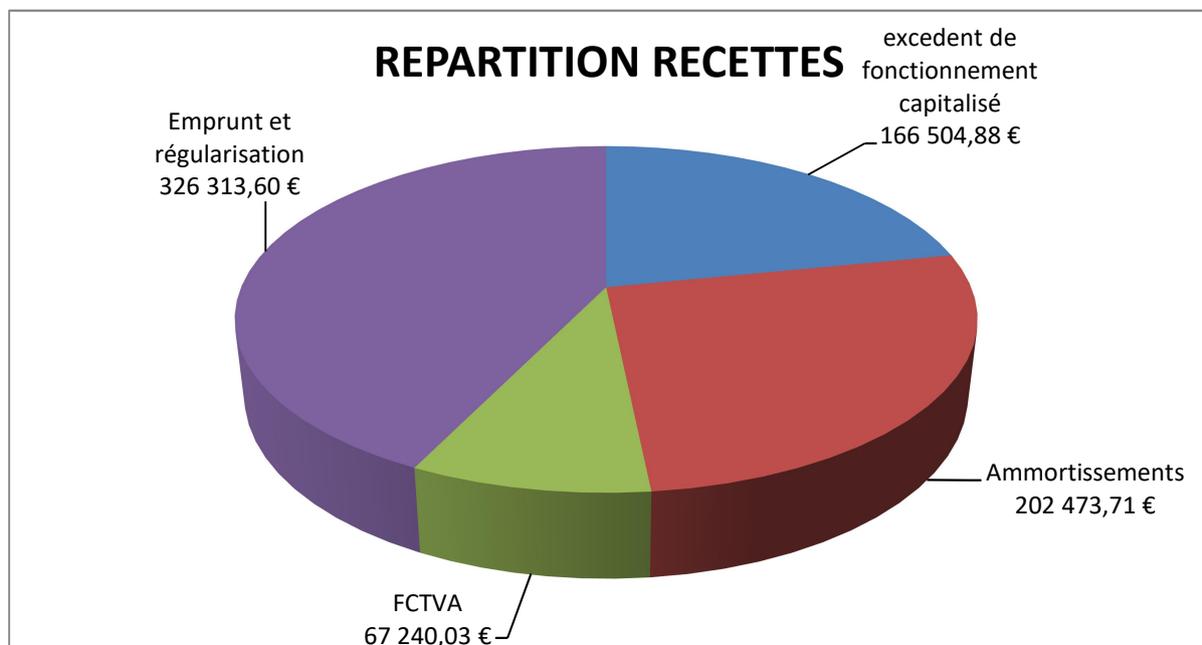
Les dépenses se décomposent comme suit :



LES RECETTES :

Elles représentent 63 % des prévisions soit un montant de 762.531,92 €.

L'importante différence s'explique par le non versement de la subvention d'investissement (477.000 €) du budget général au budget annexe qui avait été proposée pour annuler l'impact de l'augmentation du 001 du budget annexe (anomalies du compte de gestion depuis la fusion).



Le compte emprunt de 2018 concerne la balayeuse réglé en 2018 et à la ré imputation budgétaire du compte 1643 au compte 1641 d'un emprunt ex SICTOM renégocié avant fusion